



OBJET : UTILISATION DE LA CALCULATRICE DANS LES ÉPREUVES DE SCIENCES ET DE MATHÉMATIQUE

MESSAGE AUX PARENTS

En ce qui a trait à l'usage de la calculatrice au moment de la passation des épreuves ministérielles, le Ministère de l'Éducation précise les caractéristiques des calculatrices autorisées ou non autorisées ainsi que les fonctions interdites dans le contexte d'une épreuve officielle. De plus, des précisions sur la configuration de la calculatrice avant l'examen sont fournies.

Calculatrices autorisées

Les calculatrices avec ou sans affichage graphique conçues principalement pour effectuer des calculs mathématiques sont autorisées aux épreuves officielles.

Calculatrices et appareils non autorisés

Les calculatrices munies d'un logiciel de calcul formel ne sont pas autorisées aux épreuves ministérielles. Ce type de logiciel permet à la calculatrice, par exemple, de décomposer une expression algébrique en facteurs. Ces modèles de calculatrices sont permis à la seule condition que les fonctions de calcul formel soient désactivées pour la passation de l'épreuve.

Les ordinateurs, les tablettes électroniques, les agendas électroniques et les calculatrices munis d'un clavier alphanumérique (QWERTY OU AZERTY) ne sont pas autorisés.

Les appareils électroniques sont interdits.

Le cas échéant, l'élève sera immédiatement considéré en situation de tricherie et devra se présenter à une reprise en août.

Compléments de la calculatrice

Tous les compléments de la calculatrice, tels que les modes d'emploi et les extensions de mémoire, sont interdits pendant l'épreuve. Ainsi, l'utilisation de cartes ou de puces d'extension de mémoire, de bibliothèques de données ou de programmes est strictement défendue. La communication entre les calculatrices n'est pas non plus permise durant l'épreuve.

Configuration des calculatrices en vue de l'épreuve

Avant le début de l'examen, les données et les programmes stockés dans la mémoire de la calculatrice doivent avoir été effacés. Les élèves doivent remettre à zéro la mémoire de leur calculatrice.

L'utilisation d'une calculatrice contenant des données stockées ou des programmes est considérée comme une tricherie.

L'élève ne peut partager sa calculatrice avec un de ses pairs.